



REGLEMENT ET CONDITIONS

JEU « 30 ANS, 30 CROISIERES »

Article 1 : date de déroulement du jeux concours

La société Canalous Plaisance, au capital de 343 680 €, dont le siège est à BP 63 Port championnet 71160 DIGOIN et immatriculée au registre des du Commerce et des Sociétés de Mâcon sous le n°392 608 238, organise un jeux-conc ours gratuit sans obligation d'achat intitulé «30 ans, 30 croisières». Ce jeux concours se déroulera du 2 décembre 2011 au 30 avril 2012.

Article 2 : annonce du jeux concours

Le jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est annoncé sur les sites internet www.france-passion-plaisance.fr, www.hausbootferien.net, www.houseboat-hire.com, www.canalous-plaisance.fr, www.canalous-alsace.com, [www.canalous-mayenne](http://www.canalous-mayenne.com), www.canalous-canaldumidi.com, www.canalous-lot.com, www.canalous-bourgogne.com et www.fluvial.fr

Article 3 : modalités de participation au jeu concours

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique et majeure, résidant en France ou à l'étranger, à l'exception du personnel de la société Canalous Plaisance et de leur famille (même nom, même adresse).

Pour participer, il suffit d'intégrer ses données personnelles à l'adresse :

<http://www.fluvial.fr/jeu/>

Article 4 : lots mis en jeu

- 1 croisières en week-end ou mini-semaine en bateau gamme Premium, période P ou A
- 3 croisières en week-end ou mini-semaine en bateau gamme Classic, période P ou A
- 5 croisières en week-end ou mini-semaine en bateau gamme Budget, période P ou A
- 8 croisières à la journée "Wanday" en Bourgogne ou Alsace
- 13 croisières sur le bateau promenade "Ville de Digoïn", période P ou A

Le gagnant aura la possibilité de réserver les modèles de bateau mis en jeu aux périodes mentionnées (P ou A) ou de choisir un autre modèle de bateau à la période de son choix, la valeur de son gain sera alors déduite du prix de la location choisie.

Sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.

Période P avant le 17/03/12 au 30/03/12 et du 06/10 au 11/11/12

Période A du 31/03/12 au 27/04/12, du 22/09/12 au 5/10/12

Le forfait horaire de navigation (carburant) n'est pas compris. Au retour de sa croisière le gagnant devra régler le forfait consommable (carburant/huile) facturé selon les bases forfaitairement, selon le type de bateau (tarif évoluant avec le prix du carburant).

A titre indicatif au 01/02/08, le forfait horaire de navigation sur l'Espade concept fly est à 7,25 euros.

Article 5 : information des gagnants

Les gagnants seront prévenus personnellement soit par email, soit par téléphone le 3 avril 2012 dans la journée et recevront leur lot par la poste sous forme de «bon croisière».

Article 6 : règlement du jeu

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le présent règlement est disponible sur simple demande à CLC Finances - BP 89 - 71600 Paray-le-Monial.

Article 7 : modification des conditions de déroulement du jeu

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou sa suppression sans que sa responsabilité soit engagée, ni la moindre indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Article 8 : contestations

Les participants sont réputés accepter l'intégralité des termes de ce présent règlement. Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu concernant notamment sa validité, son interprétation ou son exécution seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du Tribunal de grande instance de Mâcon.

Article 9 : loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les données personnelles enregistrées sur le fichier numérique, conformément à l'article 3, sont indispensables au traitement et la gestion du présent concours.

Le participant autorise expressément la société organisatrice à traiter en mémoire informatisée ces informations.

Conformément à la même loi, chaque participant dispose d'un accès et de rectification ou de même radiation des informations le concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à Canalous plaisance BP 63 71160 DIGOIN ou par mail à concours@f2p.net